

## **inFO Retraités**

Vos représentants sont sur tous les fronts depuis l'automne 2017 et les actions se succèdent : communiqués, tracts, manifestations, demandes d'audience de plus en plus insistantes, notamment au Président de la République.

La pression est forte, surtout depuis ce début d'année où nombre de retraités ont réalisé l'impact de la ponction CSG sur leur budget. La colère s'est exprimée tout dernièrement face à la situation scandaleuse de la prise en charge des personnes âgées dans les EHPAD, en dépit des efforts des personnels.

Le 15 mars, les retraités se sont retrouvés dans la rue, cette fois pour protester, entre autres, contre la hausse de la CSG et pour défendre leur pouvoir d'achat « les retraités ne veulent pas être considérés comme une variable d'ajustement de la politique économique ». Le ton monte depuis plusieurs mois mais, pour la première fois, cette manifestation était partout suivie massivement.

Le 22 mars les retraités ont soutenu le combat de leurs camarades fonctionnaires en activité.

Nous voulons :

- défendre un service public renforcé, de proximité, accessible et gratuit. La dématérialisation considérée comme une fin en soi ne saurait se substituer à elle seule au besoin d'échanges et à la nécessité du contact humain,
- défendre nos préfetures et sous-préfetures en voie de démantèlement,
- défendre le statut des 3 fonctions publiques et le Code des pensions,
- exiger une revalorisation des pensions sur l'évolution de la masse salariale,
- exiger l'application du plan solidarité dans les EHPAD : 1 agent ou salarié pour 1 résident,
- exiger la suppression des mesures fiscales discriminatoires qui ont appauvri les retraités ces dernières années.

Un amendement sera proposé par un parlementaire (LREM) pour le rétablissement de la ½ part aux veufs et veuves. Ainsi, rien n'est irréversible. C'est pourquoi il faut résister, soutenir FORCE OUVRIERE à la pointe du combat par notre fidélité et notre mobilisation.

Bernard RIBET.



### **DANS CE NUMÉRO**

Edito .....	1
Santé .....	2
Fiscalité .....	4
Droit .....	5
Actualité Syndicale.....	6
Chiffres—En bref.....	7
Bon à savoir .....	8
Cuisine .....	9

## **SANTE**



### **Télémédecine**

Téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance, téléassurances sont encore des pratiques peu répandues mais des entreprises testent le dispositif pour leurs salariés.

Des start-up développent le concept et l'une d'elles, H4D, a mis au point une télécabine qui selon elle « permet au médecin de faire 91 % de ce qu'il fait en cabinet physique... exception faite des plaies et urgences vitales, entre autres ».

Des négociations sont envisagées pour une prise en charge des téléconsultations par l'assurance maladie.

Le gouvernement s'intéresse au projet, qui pourrait faciliter l'accès aux soins dans un contexte de pénurie de médecins généralistes, notamment en zone rurale.

N.D.L.R. : Mais on ne doit pas en conclure que c'est la solution contre les déserts médicaux.

C'est un outil complémentaire intéressant qui utilise les NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) mais il ne faut pas perdre de vue l'objectif de prendre en compte les difficultés particulières des personnes âgées, plus vulnérables et ne maîtrisant pas l'informatique. L'application du « numerus clausus » est en partie responsable du déficit en médecins généralistes et spécialistes. Les déserts médicaux ne sont que le reflet de l'abandon des territoires en termes de services et d'activités et c'est bien le territoire qu'il faut reconquérir en le revitalisant.

### **Dentaire**

Des écarts « conséquents » dans les prix des prothèses dentaires, selon « 60 Millions de consommateurs », qui estime que « les tarifs sont en totale déconnexion de la base du remboursement de la sécurité sociale ».

Une analyse a été faite dans 40 villes, sur un échantillon de 5 000 praticiens, révélant un écart de plus de 30 % - en particulier dans les grandes villes.

0 % laissé à charge selon les déclarations officielles, voire... On rembourse mieux mais pour des prestations de moindre qualité.

Infections nosocomiales : 4 000 morts recensés par an.

### **Hépatite C**

L'AFEF - Société Française d'Hépatologie (Association française pour l'étude du foie) réclame un dépistage généralisé de cette infection, à l'origine des cirrhoses et cancers du foie. Selon cet institut, 75 000 personnes au moins seraient séropositives et l'ignorerait.

Les nouveaux traitements permettent de guérir 95 % des hépatites C.

### **Santé alimentaire**

Le petit-déjeuner est une étape essentielle de l'alimentation quotidienne et s'en passer peut avoir des conséquences graves sur la santé.

Esquiver le petit-déjeuner double le risque d'artériosclérose, selon une étude publiée dans la revue américaine « Journal of the American College of Cardiology ».

## **De très fragiles articulations...**

Près de 90 % des Français déclarent avoir déjà éprouvé des douleurs articulaires, selon un sondage IFOP mené par l'INSERM.

### **Conseils contre la douleur : des remèdes simples**

Sollicitées en permanence, les articulations sont des zones sensibles. Les efforts physiques inadaptés, l'âge, les gestes répétitifs ou le surpoids sont autant de facteurs à l'origine des gênes articulaires. Si ces douleurs ne sont pas soignées, elles peuvent devenir un véritable enfer. Heureusement, quelques solutions existent pour y faire face.

#### **- Un gel aux huiles essentielles pour retrouver de la souplesse**

Pour soulager la douleur, rien de tel qu'un massage des articulations avec un gel aux huiles essentielles. Leurs vertus naturelles aident à retrouver souplesse et mobilité, en libérant la zone endolorie des contractures. Même si chaque articulation du corps nécessite des mouvements adaptés, l'essentiel est d'effectuer de légères pressions sur la zone, tout en utilisant un gel antidouleur.

#### **- Une posture équilibrée pour prévenir les complications**

Le corps a deux ennemis principaux : l'immobilité et la répétition. Quelle que soit l'activité, il faut alterner les positions. En restant assis toute la journée, on impose une pression sur les vertèbres. Ainsi, il est important de ne pas rester voûté. De la même manière, équilibrer le poids et plier les genoux en se baissant est primordial.



#### **- Une source de chaleur pour stimuler le métabolisme**

Appliquer une bouillotte remplie d'eau chaude sur l'articulation favorise l'irrigation sanguine et aide muscles et tendons à soutenir plus facilement les zones atteintes. La chaleur améliore l'élasticité du tissu et stimule le métabolisme. Ces bienfaits se font vite ressentir si l'opération est répétée plusieurs fois par semaine, durant 15 minutes, particulièrement en cas de douleurs intenses.

#### **- Une bonne hydratation pour assouplir les tissus**

Le cartilage des articulations étant composé à 80% d'eau, s'hydrater est essentiel pour maintenir un bon niveau de liquide et assouplir les tissus. Ainsi, un manque d'eau va augmenter la friction entre les os et provoquer une gêne. Il faut donc veiller à boire toute la journée. En complément, il est conseillé de faire, entre autres, une cure de vitamines C et D, pour renforcer le capital osseux et musculaire.

## Taxe d'habitation

80% des Français devraient bénéficier de l'exonération totale de taxe d'habitation en 2020 avec une première baisse d'1/3 en 2018 puis en 2019.

Une double inquiétude :

En raison de l'impact de la mesure sur les finances locales (les impôts représentent au moins 50% des ressources) les collectivités locales pourraient transférer le manque à gagner sur les taxes foncières. Ainsi, les propriétaires exonérables de taxe d'habitation se retrouveraient surtaxés au titre du foncier ; quant aux contribuables non concernés par la réforme, ils pourraient être doublement surtaxés au titre des taxes d'habitation et foncière.

Lourde conséquence pour les particuliers.

Certes on évoque des compensations financières de l'Etat mais évidemment répercutées sur l'impôt !

## Impôts

- ◆ Impôts locaux : la majoration de plein droit de la taxe foncière sur les terrains constructibles est supprimée sauf, et à titre facultatif, pour les communes situées dans les zones tendues sur le foncier à bâtir.
- ◆ Impôts : paiement dématérialisé obligatoire dès 1 000€ en 2018 (paiement en ligne, prélèvement mensuel ou à l'échéance). A défaut, majoration de 0,2% encourue.
- ◆ Le crédit d'impôt d'aide aux personnes âgées ou handicapées, de 25%, est désormais étendu aux dépenses d'équipement dites « grand public » : bac à douche extraplats, porte de douche, dispositif de fermeture et d'ouverture ou système de commande des installations électriques.  
Des conditions cependant :
  - justifier de la nouvelle carte de mobilité inclusion (CMI),
  - ou carte de priorité en cours de validité,
  - ou carte de stationnement en cours de validité,
  - ou pension militaire d'invalidité d'au moins 40%,
  - ou pension d'invalidité pour accident de travail d'au moins 40%,
  - ou allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le montant des dépenses retenues est plafonné à 5 000€ pour une personne seule ou 10 000€ pour un couple, pour une même habitation et sur une période de 5 années consécutives entre 2005 et 2020. Pour mémoire, le crédit d'impôt déjà existant pour des équipements spécifiques (sanitaires à hauteur réglable, sièges douche muraux, WC surélevés, mains courantes, ascenseurs, ...) est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.



### Du nouveau...

- ◆  PEL : les intérêts des nouveaux PEL et CEL ouverts à partir de 2018 sont taxés à 30 % dès la 1<sup>ère</sup> année (12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux). Les détenteurs de ce type de placement conservent la possibilité d'opter pour le barème de l'impôt sur le revenu si le régime est plus favorable. PEL et Assurances Vie sont impactés, notamment pour les contrats ouverts après le 27 septembre 2017.
- ◆  IRPP : un abattement spécial pour les plus de 65 ans et les personnes invalides, pour l'imposition en 2018 des revenus perçus en 2017, si le revenu net global n'excède pas 24 000 € soit 2 050 €/mois.  
(Source : Le Particulier).

## ***DROIT***

- ◆ **Assurance emprunteur** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, possibilité pour chaque titulaire d'une assurance de crédit immobilier de renégocier voire de résilier son contrat chaque année (Loi Bourquin – Janvier 2017). Après une bataille juridique, le Conseil d'Etat a validé l'entrée en vigueur du dispositif. La demande de résiliation doit être faite à la date anniversaire du contrat avec un préavis de 2 mois. Elle doit s'accompagner d'une offre de substitution, c'est-à-dire d'un contrat d'une nouvelle assurance mais à garanties équivalentes.

La mesure est applicable aux offres de prêt émises à compter du 22 février 2017, date de publication de la loi.

Mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 elle s'applique à tous les contrats d'assurance de prêt existants.

Elle ne fait pas obstacle à l'application des dispositions de la loi Hamon qui permet le droit de substitution dans la 1<sup>ère</sup> année de son crédit en respectant un préavis de 15 jours.

La protection du consommateur est ainsi renforcée par cette mise en concurrence. Le dispositif a permis une réduction des coûts d'assurance de 8% en moyenne et jusqu'à 20% dans certains cas. Le gain de 500 à 700€ par an pour le budget des familles a été annoncé lors des débats, par le rapporteur de l'amendement Martial Bourquin.

## ***EGALITE FEMMES/HOMMES***

S'il y a eu des avancées indéniables en matière de droits des femmes, il reste encore beaucoup de progrès à réaliser et force est de constater, aujourd'hui encore, que les inégalités restent flagrantes entre les situations faites aux femmes et aux hommes.

Un plan gouvernemental pour l'égalité professionnelle est en chantier. Des écarts à égalité de qualification, responsabilité ou temps de travail restent encore injustifiés.

Des contrôles devraient être mis en place et intensifiés avec des sanctions dès 2022 !

Mais on ne règle évidemment pas le problème de fond. Pour s'occuper de leur famille, de leurs enfants et parfois de leurs parents en tant qu'aidant, nombre de femmes sont contraintes de renoncer à une carrière et souvent de l'interrompre temporairement pour une période plus ou moins longue selon les situations particulières.

A l'évidence les femmes retraitées sont défavorisées, ce qui peut se révéler dramatique si elles se retrouvent seules et ce, malgré la réversion.

L'Intersyndicale groupe des 9 a publié, le 5 mars 2018, un communiqué intitulé :

**« Pour les femmes retraitées, encore plus d'inégalités »**

Il y est notamment indiqué que :

**« Dans la Fonction publique, les droits familiaux ont été radicalement remis en cause avec la suppression de la bonification d'un an par enfant (« remplacée » par une durée de 6 mois pour la seule durée d'assurance), pour les enfants nés après 2004. »**

Le texte intégral de ce communiqué sera publié sur notre site.

**N.D.L.R. : Dans ce contexte la fiscalisation de la majoration de pension pour 3 enfants est scandaleuse et cette mesure devrait être abrogée.**

### **LE SERVICE PUBLIC, UNE FAILLITE PROGRAMMEE ....**

L'actualité nous donne de nombreux exemples qui exigent une réponse ferme et déterminée face à l'enjeu que représente pour nous le maintien d'un service public de qualité.

La fermeture des guichets « circulation » dans les préfectures en novembre dernier en est un nouvel et affligeant épisode.

Notre Secrétaire générale, **Christine MAROT**, a écrit au ministre de l'Intérieur pour **dénoncer les conditions de travail de nos collègues** face au mécontentement des usagers :

**« TROP C'EST TROP !!! »**

Notre Secrétaire générale adjointe, **Marie-Line MISTRETTA**, a donné une interview sur le sujet, parue en son temps dans la revue « L'ARGUS ». Ci-après, quelques extraits :

*« [...] On ne répond pas à la demande de l'utilisateur, explique-t-elle, les stocks de dossiers dématérialisés se constituent.*

*Selon Mme MISTRETTA, plusieurs problèmes se cumuleraient. Premièrement, les usagers eux-mêmes auraient du mal à se connecter sur les sites officiels, tandis que leurs demandes arriveraient aussi souvent incomplètes, du fait notamment de leur complexité. D'autre part, nous avons toujours dit que cela serait un nouveau métier pour nos collègues, or, les formations sont insuffisantes d'après la Secrétaire générale adjointe.*

*Afin de ne pas léser ceux qui n'ont pas accès à internet, les préfectures ont mis en place des « points numériques » où les usagers peuvent venir effectuer leurs démarches d'immatriculation. Un agent préfectoral est censé les y aider. Or, d'après Marie-Line MISTRETTA, c'est un peu la catastrophe sur les points numériques où l'on observerait des files d'attente. La préfecture de l'Essonne a refoulé 100 usagers la semaine dernière, indique-t-elle encore [...] ».*

Notre camarade **Béatrice LEROY**, membre associé de notre bureau national, nous avait livré « à chaud » sa réaction d'ex-informaticienne, suite au **dysfonctionnement de la dématérialisation des demandes de cartes grises et des inscriptions au permis de conduire** :

*« On ne maîtrise plus rien dans ces réformes car on veut aller trop vite dans un calendrier de dématérialisation des procédures qui va à une vitesse grand V sans avoir pris le temps :*

- 1. de vérifier l'aptitude du logiciel à contrôler la saisie des informations obligatoires et facultatives d'un dossier et à le traiter correctement, tout en sachant que certains dossiers très particuliers (qui sont à la marge) ne peuvent être traités en informatique car en général méconnus de la maîtrise d'ouvrage qui a élaboré les spécifications fonctionnelles, et donc non intégrés au système ;*
- 2. d'avoir effectué des tests grandeur nature via un robot de simulation de saisie de masse de dossiers pour détecter la fiabilité et la disponibilité du système, avec une dimension suffisante des tuyaux et des serveurs informatiques, avec leur disponibilité 24h/24h, et des procédures de basculement sur serveur de secours en cas de surcharge.*

*Tous ces processus de vérification demandent du temps et de l'investissement à l'équipe en charge du projet, surtout quand on fait appel à de la sous-traitance via des SSII qui allonge le circuit des corrections et donc des délais de mise en production réelle incompatibles avec la vitesse grand V. »*

## CHIFFRES – EN BREF

- 16 millions de personnes vivant en France ou à l'étranger sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français, selon la confédération.  
14 millions de retraités sont recensés en France selon la CNAV, soit 5 fois plus en 50 ans.
- Limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires sans séparateurs de voie, applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Son efficacité sera évaluée en 2020.
- Gaz : hausse du prix de 6,9% à compter du 15 janvier 2018 (coût du pétrole mais aussi impact de la contribution carbone !).
- Assurances : hausse de 2 à 3% pour l'automobile, de 1 à 2% pour l'habitation.
- Seniors en résidence : vivre en résidence pour seniors coûte en moyenne 923€ pour un studio à 1 528€ pour un T3 (Source : Le Particulier).
- Fin de l'APL accession (Aide personnalisée au logement), destinée aux foyers modestes désireux d'acquérir un logement neuf.
- Péages autoroutiers : hausse de 1,3% à 2,04%.
- Prix à la consommation : + 1,3%.
- Croissance : + 1,9%.
- Chômage : - 9%, meilleur chiffre depuis 2009.
- Déficit : 2,9% du PIB en 2017, pour une norme de 3%. Ce serait plus que nos voisins européens (2,7%).  
N.D.L.R. : ***Mais la France assure seule et depuis plusieurs années maintenant la charge des opérations militaires de lutte contre le terrorisme.***
- Cagnotte fiscale et cagnotte budgétaire, soit au total plus de 10 milliards d'euros. Il serait prévu de l'affecter à la réduction de l'endettement.  
N.D.L.R. : ***Et pourquoi pas répondre à la revendication-phare pour les EHPAD : 1 agent ou salarié pour 1 résident ?***
- SMIC : + 1,23% au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (8,35€ net/h – 9,88€ brut/h).
- Impôts : l'abattement forfaitaire de 10% pour frais professionnels est limité à 12 305€ sur les revenus perçus en 2017.
- Réforme des retraites : les fonctionnaires perdraient au moins 21% avec un calcul hors primes et 7% avec les primes selon une première simulation faite (Source : IFRAP).
- 14% de Français vivent en-dessous du seuil de pauvreté, dont près de 8 % de retraités. (Pour mémoire, seuil de pauvreté = 1 015€/mois).

## BON A SAVOIR...

### Pourquoi la « banlieue » s'appelle-t-elle ainsi ?

Aujourd'hui utilisé pour désigner la zone située dans la proche périphérie d'une grande ville, le terme « banlieue » a une origine très ancienne, puisqu'il remonte au début du Moyen Age.

Apparu au XIIème siècle, il provient de la contraction de deux mots largement employés à l'époque : « ban » et « lieue ». Dans le droit féodal, le « ban » désignait l'autorité du seigneur sur ces sujets, en matière de justice, d'impôt ou sur le plan militaire. Une influence qui s'étendait sur son fief, mais aussi en dehors, dans un rayon d'une lieue. Cela équivalait à environ 4 kilomètres, c'est-à-dire la distance que peut parcourir une personne à pied en une heure. Cela a donné le mot « ban-lieue » qui deviendra ensuite « banlieue ».

**Et si le système de la féodalité a disparu quelques siècles plus tard, le terme a continué à être employé depuis.**

N.D.L.R. : ***La féodalité a-t-elle vraiment disparu ?  
La sémantique est significative...***



---

### D'où vient la tradition de donner des étrennes ?

En janvier, il est courant de donner des étrennes, c'est-à-dire de verser une somme d'argent à son gardien d'immeuble ou au facteur, pour montrer que l'on est satisfait de son service. Une tradition dont l'origine remonte à la Rome antique. En effet, à l'époque, certains citoyens offraient à leurs proches, pour la nouvelle année, une branche de verveine en guise de porte-bonheur. Selon la croyance, cette plante provenait d'un bois sacré, dédié à la déesse de la santé, Strena.

Si cette divinité a donné son nom aux « étrennes », la coutume, elle, a peu à peu évolué. Après l'offrande végétale, **les Romains ont pris l'habitude d'offrir de la nourriture et de l'argent à leur empereur – vu comme le protecteur du peuple – et, plus globalement, à tous ceux qui leur rendaient service.**

**Cette coutume s'est ensuite démocratisée dans les pays occupés par Rome, notamment la Gaule.**

N.D.L.R. : ***Doit-on considérer comme une étrenne offerte la ponction de 1,7 point supplémentaire de CSG ?***



## CUISINE

### Est-il utile d'ajouter de l'huile dans l'eau des pâtes ?

En préparant les pâtes, de nombreuses personnes ont l'habitude de verser quelques gouttes d'huile dans l'eau avant de la faire bouillir. Elles pensent que ce corps gras va faire « glisser » les pâtes et les empêcher de coller entre elles ou à la casserole.

Mais cela est en réalité parfaitement inutile. L'huile est en effet « hydrophobe », c'est-à-dire qu'elle ne se mélange pas à l'eau. Elle demeure par conséquent à la surface du liquide durant la cuisson, et n'entre, à aucun moment, en contact avec les pâtes. L'huile n'a donc un intérêt que si on la verse directement sur les pâtes, une fois cuites et égouttées.

La meilleure technique pour qu'elles ne collent pas consiste au final à respecter les temps de cuisson indiqués.

En effet, si les pâtes mijotent trop longtemps, l'amidon qu'elles contiennent se décompose, libérant une grande quantité d'amylose, un substance très collante.



## CARTE RETRAITE

*Il est rappelé que la possession de la carte de retraités est de droit et doit être délivrée au futur retraité par la DRH de sa préfecture.*

***A défaut elle doit être exigée et ne peut être refusée.***

*Cette carte peut comporter localement des avantages en matière de réductions tarifaires notamment dans les musées et RIA (restaurant inter-administratif)...*

*Elle fait foi de la qualité de la retraite du ministère de l'Intérieur pour l'accès aux services sociaux et à leurs actions sans qu'il soit besoin de se dessaisir de son titre de pension, sauf si la prestation demandée est liée à des conditions de ressources.*



Syndicat FO PREFECTURES  
et des services du Ministère de l'Intérieur  
13 rue CAMBACERES  
75008 PARIS 8ème

Téléphone 01 40 07 62 91  
Télécopie 01 40 07 10 22

Messagerie : fo-prefectures@interieur.gouv.fr  
Twitter : @fopref  
Facebook : FO PREFECTURES

